



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 24 septembre 2013

7-296

Le Maire certifie,

Objet de la délibération
**PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE SUD LOIRE**

1° - Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi, que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Mairie le 25 septembre 2013 et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2° - Que la dite délibération a été adoptée à l'unanimité

3° - Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 24 sur lesquels il y avait 13 membres présents, à savoir :

Modèle n° 85 B

Certifié exécutoire par le Maire,
comme tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 4/10/2013
et de la publication le 25/09/2013



Le Maire

1	Claude GIRAUD	14	
2	Liliane MEA	15	
3	Richard GROS	16	
4	Geneviève RAMAS	17	
5	Gil MURCIA	18	
6	Séverine LAZZAROTTO	19	
7	Serge PERCET	20	
8	Valérie CARTAL	21	
9	Jean KOSMALA	22	
10	Jean-François LOPEZ	23	
11	André PHILIPPON	24	
12	Céline GIRAUD	25	
13	Maxime MOULIN	26	

Absents avec excuses : Pierre PAYA procuration à André PHILIPPON, Anna BAYLE-FONTANAY procuration à Claude GIRAUD, Agnès ROLLE procuration à Jean KOSMALA, Mériem OPALINSKI procuration à Séverine LAZZAROTTO, Henri CHALTON procuration à Serge PERCET

Absents excuses: Jean-Yves KNECHT

Absents: Pierre GEVOLDE, Christelle RODIERE, Evelyne COVEY, Laurence NAPHAYVONG, Rémy ROCHETTE

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Céline GIRAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201493-20130930-7-296-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2013

Publication : 01/10/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



OBJET : PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD-LOIRE

Monsieur Gil MURCIA présente le projet du SCOT Sud Loire approuvé par le Syndicat Mixte le 6 juin 2013.

Dans le cadre de la procédure de mise à l'enquête et du porté à connaissance, il est prévu que les communes et intercommunalités concernées par ce document donnent leur avis.

Bien que ce nouveau document soumis au vote de l'assemblée donne une vision partielle de l'aménagement du territoire et que le dialogue engagé avec les instances décisionnaires n'a abouti que partiellement, notamment sur le volet habitat.

L'assemblée délibérante, afin de ne pas s'inscrire dans un schéma de procédure juridique, long et coûteux, sachant que l'intercommunalité a d'ores et déjà lancé un programme local de l'habitat qui définira la politique sur le territoire de la communauté du Pays de Saint-Galmier et permettra de défendre le nombre de logements nouveaux qui seront construits sur notre territoire, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet de SCOT Sud Loire tel qu'approuvé par le Syndicat Mixte le 6 juin 2013

FAIT A MONTROND LES BAINS, le 30 septembre 2013.

Le Maire, Claude GIRAUD.

